

1. *Débitrice:* **Air Harbour Technologies Ltd**, 2nd Floor,
Sixty Circular Road, **Douglas, Isle of Man British Is-**
les

2. *Remarques:* Notification

Selon le rapport des autorités compétentes d'Isle of Man,
British Isles, actuellement sans adresse ni résidence connus.

Selon art. 66 al. 4 ch. 1 LP.

Séquestre n° 03 070082 D

En date du 14 mars 2003

Créancière: Citibank (Switzerland), Bahnhofstrasse 63,
8001 Zürich

Représentée par: Etude Des Gouttes & Associés, Me Robert
Fiechter, avocat, 4, av. de Champel, 1206 Genève

Mandataire

Il a été procédé aux séquestres en mains de tiers d'avoirs
vous appartenant.

Une copie du procès-verbal de séquestre est à votre disposi-
tion à l'Office.

Commandement de payer, poursuite n° 03 149997 P par
voie de saisie même créancière, même mandataire

requiert le paiement de:

CHF 652'766.48 plus intérêt au 5 % du 30 mars 2002

CHF 1'193.90 coût du procès-verbal de séquestre n° 03
070082 D

CHF 60.00 frais Office des poursuites pour tentative de noti-
fication à Douglas

Titre et date de la créance, cause de l'obligation:

Créance en remboursement d'une avance de compte cou-
rant, séquestre n° C/4991/03

La présente poursuite valide le séquestre n° 03 070082 D

Vous êtes sommés de payer dans le délai de soixante jours à
compter de la présente insertion les sommes ci-dessus et les
frais de la présente poursuite en CHF 190.- ainsi que ceux de
l'Office en CHF 80.- non compris le coût de la présente pu-
blication. Si vous entendez contester tout ou partie de la
dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites,
vous devez former opposition auprès de l'Office soussigné
verbalement ou par écrit dans les trente jours dès la présente
insertion. Si vous ne contestez qu'une partie de la dette,
vous devez indiquer exactement le montant contesté ou le
montant non contesté, faute de quoi la dette entière sera ré-
putée contestée. Si vous n'obtempérez pas à cette somma-
tion de payer et si vous ne formez pas opposition, la
créancière pourra requérir la continuation de la poursuite à
l'expiration du délai de soixante jours dès la présente inser-
tion.

Genève, le 10 septembre 2003/tél.: 022 327 29 30

Le Préposé: M. O. Chollet

Office des Poursuites

1211 Genève 3

(01164064)